

**Compte rendu
réunion du Conseil Municipal
du 23 janvier 2019**

⇒ Projet éolien

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société NORDEX France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se prononce favorablement pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société NORDEX France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation unique ;

- approuve le principe de l'implantation du Projet sur le domaine communal et la location ainsi que la mise à disposition de ses terrains à la société NORDEX France ;

- approuve l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société NORDEX France dans la convention de mise à disposition avec promesse de bail ainsi que dans la convention d'utilisation des chemins communaux ;

⇒ Voirie 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux envisagés en 2019 :

| PROGRAMME OPERATION | Coût prévisionnel travaux € HT | Divers et imprévus € HT | Frais de mise à disposition S.E.C. | Coût prévisionnel OPERATION € HT | T.V.A. 20,00% | Coût prévisionnel OPERATION € TTC |
|--|--------------------------------|-------------------------|------------------------------------|----------------------------------|------------------|-----------------------------------|
| AMENAGEMENT DE LA RUE DE MILLEVACHES | 18 389,10 | 367,78 | 937,84 | 19 694,73 | 3 938,95 | 23 633,67 |
| AMENAGEMENT DE LA RUE DES CHENAUX ET DE LA RUE DU PRE VACHER (Lotissement du Pré Vacher - 1ère partie) | 62 380,24 | 1 247,60 | 3 181,39 | 66 809,24 | 13 361,85 | 80 171,08 |
| TOTAL OPERATION - TRAVAUX V.R.D. -2019 | 80 769,34 | 1 615,39 | 4 119,24 | 86 503,96 | 17 300,79 | 103 804,77 |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le programme travaux V.R.D. 2019 pour un coût prévisionnel de 86 503,96 € HT,

- donne délégation à Monsieur le Maire, concernant cette opération, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement financier des marchés publics et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- rappelle que le Maire devra rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

↳ DETR Voirie 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant :

Aménagement de la Rue des Chenaux et de la Rue du pré Vacher (90.00 ml)

Le coût du projet (Etudes + travaux) s'élève à la somme de 68 216,74 € HT soit 81 860,09 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet: AMENAGEMENT RUE DES CHENAUX ET RUE DU PRE VACHER pour un montant de 66 809.23 € HT soit 80 171.08 € TTC

- demande à M. le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), rubrique « Aménagements d'espaces publics – Hors PAB »

Le financement est arrêté comme suit :

| | |
|----------------------------|--------------------|
| D.E.T.R (40 %) | 26 723.69 € |
| Fonds libres et/ou Emprunt | 40 085.55 € |
| TOTAL | 66 809.24 € |

- autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Le Conseil municipal approuve l'échéancier joint et précise que les travaux concernant cette opération seront exécutés dans le délai de validité de l'arrêté de subvention au titre de la DETR.

↳ Mise à disposition du service « assistance réseau d'eau potable et d'assainissement » du Syndicat de la Diège

Le Maire rappelle que, suite au désengagement de l'Etat dans certaines missions d'ingénierie publique et pour répondre aux besoins des collectivités face à la problématique de l'eau, le Syndicat de la Diège a créé en 2011 un Service d'Assistance Réseaux d'Eau Potable et Assainissement.

Le Maire précise que les statuts du Syndicat de la Diège, actés par décisions préfectorale le 19 décembre 2017, lui permettent d'accompagner et conseiller les collectivités, gestionnaires de réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Le Maire explique que le Syndicat de la Diège propose de renouveler la convention de mise à disposition du Service « Assistance Réseaux d'Eau Potable et d'Assainissement qui arrive prochainement à son terme pour la plupart des communes et groupement de communes bénéficiant déjà de ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de bénéficier du Service « Assistance Réseaux d'Eau Potable et d'Assainissement » proposé par le Syndicat de la Diège

- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de services à intervenir entre la Commune et le Syndicat de la Diège.

﴿ Transfert de compétence à la carte « éclairage public » au Syndicat de la Diège

Considérant que le Syndicat de la DIEGE est un syndicat « à la carte », ce qui permet à notre Commune de lui transférer la compétence « Eclairage Public » ;

Considérant que cette compétence comprend l'éclairage des voiries, les illuminations festives, la mise en valeur par la lumière de monuments et/ou bâtiments, l'éclairage d'équipements publics, ainsi que, lorsqu'ils sont situés sur les équipements d'éclairage précités, les dispositifs de raccordement des équipements communicants et de leurs accessoires de gestion ;

Considérant que ce transfert de compétence est de nature à conforter juridiquement l'action du Syndicat de la DIEGE en matière d'éclairage public et dans l'intérêt également de ses adhérents ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le règlement précisant les conditions administratives, techniques et financières de la compétence à la carte « Eclairage Public » ;

- accepte les modalités financières pour l'exercice du volet INVESTISSEMENT de la compétence à la carte « Eclairage Public » ;

- approuve le transfert de la compétence à la carte « Eclairage Public » au Syndicat de la DIEGE portant uniquement sur les opérations d'investissement comprenant la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux sur des installations d'éclairage public à créer ainsi que celle relative aux travaux pour les installations d'éclairage public existantes (en particulier, les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses de ces installations, étant précisé que le Syndicat peut assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux, ainsi que toutes les actions visant à la performance énergétique et organisant la collecte des certificats d'économies d'énergie) ;

- Donne tous pouvoirs au Maire pour exécuter la présente délibération et, en particulier, de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre avec le Syndicat de la DIEGE.

﴿ Logiciels CERIG

Le Maire fait part au Conseil Municipal que les logiciels évoluent, que le fournisseur actuel a fourni plusieurs devis en ce sens.

Il serait souhaitable d'installer ces nouveaux logiciels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de l'installation de nouveaux logiciels pour un montant de 3184,80 euros TTC par CERIG, les frais de formation n'étant pas comptabilisés dans cette somme

- dit que les crédits seront inscrits au budget
- donne tous pouvoirs à son Maire pour mener à bien cette opération.

﴿ Etudes diagnostiques révision du zonage et du schéma directeur d'assainissement

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il conviendrait de

disposer d'un outil d'aide à la décision qui permette de hiérarchiser et de programmer les opérations à effectuer sur le système d'assainissement afin d'en améliorer les performances.

A ce titre, la réalisation d'études diagnostiques, la révision du zonage et du schéma directeur d'assainissement sont nécessaires.

Des aides financières pourront être sollicitées pour cette étude auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'engager des études diagnostiques, une révision du zonage et du schéma directeur d'assainissement,

- choisit comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et Conducteur d'Opérations le Service Assistance Réseau d'Eau Potable et d'Assainissement du Syndicat de la Diège,

- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de la Corrèze pour la réalisation de ces études,

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de ce projet au mieux des intérêts de la Collectivité.

↳ Questions diverses

* Sylvain GIOUX propose une réunion des conseillers municipaux dans le cadre du grand débat national, proposition adoptée.

Il fait état de détérioration de deux pistes à Mouriéras suite à des exploitations forestières. Le maire indique que des contacts ont déjà été pris avec les entreprises concernées afin de remédier à cette situation.+

A BUGEAT, le 28 janvier 2019
Le Maire,
Pierre FOURNET